Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 004-210401402-20260708-3520262-DE

MAIRIE DES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE **N°35/2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le huit juillet à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.
Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, BRAME Noémie, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BOREL Yves, CHESNEAU Benjamin, MARHUENDA Thierry.
Absents excusés : Mesdames MONCHIETTO Denise, DETOEUF Diane et Monsieur FOLCHER Max.
Procurations : Madame MONCHEITTO Denise à Madame KATSANOUNIS Carole.
Secrétaire de séance : Madame COSTE Sylvie
Convocation du 03/07/2026
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8

OBJET : RECOURS AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES PROPOSES PAR LE SDE 04

Monsieur la Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comité syndical du TE-SDE 04 a acté par délibérations des 02 avril 2021 – 22 mars 2022 – 03 juillet 2023 – 8 novembre 2024 et 02 juillet 2025, la mise en place d'un service d'accompagnement de projets photovoltaïques adressé à ses communes adhérentes et aux entités publiques.

Monsieur le Maire rappelle que :
- le département des Alpes de Haute-Provence présente un très bon niveau d'ensoleillement ;
- la technologie photovoltaïque est mûre, fiable et affiche un coût accessible ;
- la filière de recyclage des installations est bien structurée en Région Sud ;
- la conjoncture actuelle reste favorable au développement de ce type de projets.

Monsieur le Maire précise cependant que :
- un projet photovoltaïque nécessite un investissement financier et humain certain et peut présenter plusieurs freins (contraintes techniques, administratives, etc.).
- ce type de projet peut également susciter de nombreuses interrogations (solution technique, rentabilité, mode de valorisation de l'énergie produite, durée de vie des installations, maintenance etc.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service proposé par le TE-SDE04 permet de réaliser une **note d'opportunités (Avant-Projet Sommaire).**
Celle-ci consiste en l'analyse du potentiel photovoltaïque du patrimoine de la collectivité. Elle est réalisée par les ressources internes du TE-SDE04. Les frais de gestion du SDE04 s'élèvent à 600€HT pour 1 à 5 sites analysés puis 150€HT par site supplémentaire étudié. Ces frais pourront être financés intégralement par l'ADEME grâce au dispositif « les générateurs ». Dans le cas où aucun financement ne soit octroyé, la collectivité supportera les frais liés à la réalisation de la note d'opportunité.

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire, invite les conseillers à délibéré sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le principe d'avoir recours au service d'accompagnement de projets photovoltaïques proposé par le TE-SDE04 et ainsi faire réaliser une note d'opportunités photovoltaïques sur le patrimoine communal ;**
- **approuve les modalités adoptées par le comité syndical du SDE04 dans ses séances du 02 avril 2021, du 22 mars 2022 03 juillet 2023 et du 8 novembre 2024, notamment la convention de service ci-jointe,**

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 004-210401402-20260708-3520262-DE

- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service ainsi que l'ensemble des documents afférents au dossier,**
- **prévoit au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette note d'opportunité (si payante).**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 17 juillet 2026,
Le Maire,
Alain COSTE

La secrétaire
Sylvie COSTE

MAIRIE DES OMERGUES
(Alpes de Haute Provence)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE